

Carte scolaire des Herbiers

- 1- Si vous résidez dans la **zone orangée**, c'est-à-dire au nord des avenues Charles de Gaulle et de l'Aurore, ou dans un hameau des Herbiers figurant dans ce territoire, ou dans une des communes limitrophes suivantes (Les Epesses, Chambreaud, La Gaubretière, Beaurepaire, Saint Fulgent et Mesnard La Barotière), alors votre enfant doit être inscrit :
 - a. à l'école **maternelle Françoise Dolto** (Grande rue Saint Blaise)
 - b. à l'école **élémentaire Jacques Prévert** (rue de Saumur)
- 2- Si vous résidez dans la **zone jaune**, c'est-à-dire au sud des avenues Charles de Gaulle et de l'Aurore, ou dans un hameau des Herbiers figurant dans ce territoire, ou dans une des communes limitrophes suivantes (Vendrennes, Mouchamps, Le Boupère, Saint Paul en Pareds et Saint Mars La Réorthe), alors votre enfant doit être inscrit :
 - a. à l'école **maternelle ou élémentaire de La Métairie** (rue Richard Delalande)

